

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 24 août 2023 à 19 h au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
William Lagrange, représentant de Saint-René
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre
Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
Léon Drouin, représentant de Lac Poulin
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière
Maurice Morin, représentant de Sainte-Aurélie
Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert
Ghislain Faucher, représentant de Saint-Théophile
Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste-de-Forsyth
Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie
Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5779-23

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

- 10.1- Projet TRIOM
- 10.2- Tableau de bord

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5780-23

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 22 JUIN 2023**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 juin 2023 soit accepté tel que rédigé.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 24 août 2023;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours des mois de juin et juillet 2023;
- Le tonnage des matières récupérées (bacs bleus) au cours des mois de juin et juillet 2023, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Tableau TRIOM;
- Revenus et dépenses au 30 juin 2023.

RÉSOLUTION NO: 5781-23

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Ghislain Faucher
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : Juillet : C/P : 725 366,42 \$, salaires : 45 278,32 \$, pour un montant total de 770 644,74 \$ et Août : C/P : 479 925,04 \$, salaires : 96 564,02 \$, pour un montant total de 576 489,06 \$.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LE SITE ET ÉCOCENTRE EXTÉRIEUR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé des différents travaux sur le site.

RÉSOLUTION NO : 5782-23

**COLLECTE DE FEUILLES MORTES 2023
ET ARBRES DE NOËL 2024**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier
APPUYÉ par Monsieur Denis Gosselin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier à préparer les collectes de feuilles mortes pour l'automne 2023 et d'arbres de Noël pour l'hiver 2024, comme par les années passées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5783-23

APPEL D'OFFRE PUBLIC ET/OU SUR INVITATION POUR 2024

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à aller en appel d'offre public et/ou sur invitation, pour différents services et/ou fournitures nécessaires à la Régie au cours de l'année 2024, tels : essence, diesel, granulats, location de machineries, etc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5784-23

TRANSFERT DE FONDS

CONSIDÉRANT que la Régie a dans son fonds accumulé non affecté un montant de 715 991,37 \$ en date du 24 août 2023;

CONSIDÉRANT que la Régie a dans son fonds machinerie un montant de 32 373,85 \$;

CONSIDÉRANT que la camionnette que possède la Régie sera éventuellement à changer;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Ghislain Faucher
APPUYÉ par Monsieur Jean Dallaire
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le transfert d'un montant de 100 000,00 \$ du surplus accumulé non affecté vers le fonds machinerie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5785-23

ACHAT CONTENEURS 8 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire, les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'il ne restait qu'un (1) conteneur d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle avait des demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 11 juillet 2023 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 2 395,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Michel Marcoux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, à commander chez MG Distribution, neuf (9) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes plus 20 couvercles au montant de 43,50 \$ l'unité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5786-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 27.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX